

Dans ce numéro du Journal des employeurs :

- Nomination de Tony Dean, chargé de l'examen d'OMERS
- Modifications du régime concernant les congés pour réservistes
- Ateliers concernant l'administration d'OMERS
- myOMERS – utile aux employeurs et aux participants

Nomination de Tony Dean, chargé de l'examen du modèle de gouvernance d'OMERS

Le 15 mai, M^{me} Kathleen Wynne, ministre des Affaires municipales et du Logement, a annoncé, dans le site Web de son ministère, la nomination de M. Tony Dean à titre d'examineur de la *Loi de 2006 sur le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*.

Comme le prévoit la *Loi de 2006 sur l'examen du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*, l'examineur procédera à un examen indépendant du modèle de gouvernance d'OMERS établi en 2006 par le législateur ontarien.

Immédiatement après l'annonce de la ministre, M^{me} Marianne Love and M. Brian O'Keefe, coprésidents de la Société de promotion d'OMERS, et M. Rick Miller, président de la Société d'administration d'OMERS, ont écrit à la ministre pour la remercier d'avoir pris les dispositions nécessaires à la nomination de M. Dean. Ils ont également envoyé une lettre à M. Dean pour le féliciter de sa nomination, lui dire qu'ils se réjouissent à la perspective de travailler avec lui et l'assurer qu'il pourra compter sur leur pleine collaboration au cours de son examen du modèle de gouvernance d'OMERS.

L'examen portera sur la gouvernance et l'administration réelles d'OMERS depuis la proclamation de la loi de 2006 sur OMERS. Le ministère a demandé à OMERS de diffuser largement l'information concernant l'examen parmi les participants, les promoteurs et les parties prenantes d'OMERS. Celui-ci abordera et évaluera notamment les questions suivantes :

- i) l'efficience et l'efficacité des décisions prises par la Société de promotion d'OMERS;
- ii) l'efficacité du modèle de gouvernance pour ce qui est d'assurer globalement l'équité et la stabilité financière d'OMERS;
- iii) l'efficacité et l'équité du modèle de gouvernance pour les employeurs et les participants et anciens participants au régime;
- iv) l'efficacité et l'équité du modèle de gouvernance pour ce qui est d'assurer la responsabilité d'OMERS.

Selon le mandat publié par le gouvernement de l'Ontario, l'examen de la gouvernance sera guidé par les principes fondamentaux suivants :

- Ouverture – Toute personne souhaitant participer ou contribuer à l'examen doit avoir la possibilité de le faire.

- **Transparence** – L'information touchant l'examen doit être communiquée aux parties prenantes dans toute la mesure du possible.
- **Rapidité** – L'examen doit être mené de la façon la plus efficace et la plus rapide possible.
- **Portée** – L'examen doit porter sur les questions précisées par la loi.

Dans sa lettre ouverte aux parties prenantes d'OMERS (actuellement affichée dans le site www.omers.com), M. Dean a indiqué son intention de faire « tout [son] possible pour veiller à ce que toute personne souhaitant participer et contribuer à ce processus puisse le faire ». Des observations pourront être présentées à M. Dean jusqu'au 4 septembre 2012.

De nouvelles mises à jour paraîtront dans la section *News and Events* de notre site Web à l'adresse www.omers.com à mesure que d'autres renseignements seront rendus publics. Vous trouverez plus de détails à l'adresse :

<http://www.mah.gov.on.ca/Page2422.aspx> (en anglais : <http://www.mah.gov.on.ca/Page316.aspx>).



Tony Dean est professeur à la School of Public Policy and Governance de l'Université de Toronto. En 2010-2011, il était chercheur universitaire principal à la Harvard Kennedy School. Il apporte ses conseils à des gouvernements et des organisations internationales sur la réforme du service public et le renforcement des capacités en matière de politiques et de prestation des services.

De 2002 à 2008, M. Dean a été secrétaire du Conseil des ministres et chef de la fonction publique de l'Ontario, qui compte 66 000 employés. Il a une vaste expérience du leadership dans le secteur public et de l'administration.

Modifications du régime concernant les congés pour réservistes

La Société de promotion d'OMERS a approuvé une modification du régime qui permettra aux employeurs de partager le coût du « congé pour réservistes » que prend un participant. Ce congé correspond à la période pendant laquelle un réserviste des Forces canadiennes est déployé dans le cadre d'une opération au Canada ou à l'étranger pour fournir de l'aide afin de faire face à une situation d'urgence ou à ses répercussions.

Pendant le congé pour réservistes, le participant n'est pas payé par son employeur et ni l'un ni l'autre ne cotise au régime d'OMERS, ce qui crée une interruption du service crédité du participant.

À l'heure actuelle, le participant à OMERS a l'option d'acheter la période de service manquante en payant le double des cotisations qu'il aurait normalement versées pendant cette période.

À compter du 1^{er} janvier 2013, si l'employeur choisit le partage du coût, le participant aura l'option d'acheter la période de service manquante en ne payant que les cotisations normales, l'employeur versant un montant égal.

Ateliers concernant l'administration d'OMERS

Dates	Ville	Site	Adresse de l'établissement
10 juillet	Orangeville	Best Western PLUS Orangeville Inn & Suites	7 Buena Vista Drive
14 août	Kitchener	Delta Kitchener-Waterloo	105 King St East
28 août	Vaughan	Holiday Inn Express & Suites Vaughan South West	6100 Highway 7
11 septembre	London	Best Western Plus Lamplighter Inn and Conference Centre	591 Wellington Road South
25 septembre	Barrie	Hampton Inn and Suites by Hilton	74 Bryne Drive

myOMERS – utile aux employeurs et aux participants

Les employeurs et les participants continuent de profiter de myOMERS depuis son lancement à la fin de 2009. Cet outil en ligne sécurisé permet aux participants d'accéder aux données d'OMERS qui les concernent, ainsi qu'à leur compte de CFS, ce qui contribue à réduire le nombre de demandes adressées aux employeurs.

Encouragez les participants à s'inscrire – c'est rapide et facile, et cela vous aide

Encouragez vos participants qui n'ont pas encore créé leur compte myOMERS à le faire. Au 31 mai 2012, près de 67 000 participants utilisaient déjà myOMERS, mais cela ne représente qu'environ 25 % du nombre total des participants actifs. Ils sont donc nombreux à ne pas avoir encore découverts les avantages de myOMERS.

Pour s'inscrire, les participants ont seulement besoin de leur numéro d'adhésion à OMERS, des trois derniers chiffres de leur numéro d'assurance sociale et de leur date de naissance. (Leur numéro d'adhésion à OMERS figure à la première page de leur Relevé de rente annuel et sur tout autre document personnalisé qu'ils reçoivent d'OMERS.)

Une fois inscrits, les participants ont de nombreuses options et outils à leur disposition.

Création d'un compte de CFS en moins de 5 minutes

Les participants peuvent utiliser myOMERS pour s'inscrire au programme de CFS. Il y a deux façons de cotiser : par prélèvement bancaire automatique tout au long de l'année et par transfert de fonds pendant la période annuelle de transfert de janvier à avril. En ouvrant un compte de CFS, les participants peuvent investir dans la caisse d'OMERS et profiter ainsi de la diversification de ses placements à l'échelle mondiale. Il n'a jamais été plus facile d'épargner.

Optimisation de la rente de retraite – l'outil Buy-Back Calculator

Les participants peuvent parfois accroître leur rente de retraite – par exemple, en convertissant leur service antérieur (service OMERS remboursé ou service comptant pour un autre régime de retraite au Canada) en service crédité d'OMERS. L'outil Buy-Back Calculator les aide à déterminer s'ils devraient envisager l'achat de service dans le cadre de leur plan de retraite.

Planification de la retraite

L'outil Retirement Income Estimator est une calculatrice qui permet aux participants d'estimer le revenu de retraite qu'ils peuvent attendre de leur régime de retraite à prestations déterminées d'OMERS. Ils peuvent aussi voir l'effet de leurs CFS, de leurs REER et de leurs prestations des régimes publics – le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse (SV) – sur leur revenu de retraite et comparer leur revenu actuel avec leur revenu de retraite prévu – avant et après impôt!

Aidez-nous

Les participants qui s'inscrivent à myOMERS ont directement accès aux renseignements sur leur rente de retraite d'OMERS et leur compte de CFS, ainsi qu'aux outils d'optimisation de leur revenu de retraite. Cela leur permet de faire plus de choses eux-mêmes et de profiter ainsi plus pleinement d'OMERS, tout en réduisant le nombre de demandes de renseignements qu'ils vous adressent. Aidez-nous à inciter plus de participants à s'inscrire en faisant la promotion de **myOMERS** dans vos communications électroniques et imprimées.



Bâtir pour l'avenir

En cas de divergence entre les renseignements qui figurent dans ce journal et la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « *Loi de 2006 sur OMERS* ») et le texte du régime, la *Loi de 2006 sur OMERS* et le texte du régime prévalent.

1, avenue University
Bureau 400
Toronto, ON M5J 2P1

416-369-2444
1-800-387-0813

www.omers.com
employer@omers.com
ISSN: 1913-7397